

Prangins, 9 octobre 2025

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 7 octobre 2025**

Président : M. Léo DURGNAT

Rapporteur : M. Pawel GRABARZ

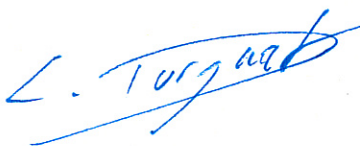
Préavis No 79/2025 - Demande d'un crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS a décidé par 37 oui, 9 non et 3 abstentions

1. d'accorder un crédit de réalisation de CHF 2'154'000.- TTC pour la transformation du terrain de foot principal engazonné en terrain synthétique aux Abériaux,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. ~~18~~ 19 ch.7 du règlement du Conseil communal

Extrait conforme, le certifiant

Léo Durnat



Président



Dominique Rogers



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 9 au 18 octobre 2025

En vertu des art. 160 et 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours suivant la publication de la décision d'approbation cantonale dans la FAO (art 163 LEDP).